

Linguistique comparée des langues modernes

L4LM42 LF, jeudi 16h30-18h30

Professeur : André THIBAUT

Semaine 8 : Typologie linguistique (III) : traits morphologiques ; langues agglutinantes et isolantes.

Voyons d'autres exemples de contenus grammaticaux pouvant être exprimés par des morphèmes postpostés ou antéposés. De nombreuses langues expriment le concept de diminutif à l'aide d'un morphème postposé. Voyons quelques exemples :¹

- Esp. *Juan-ito*, *amor-cito* ; *guap-illo*, *arbol-illo* (plus fréquent en espagnol régional d'Andalousie) ; *Pedr-iño*, *ros-iña* (plus fréquent en espagnol régional de Galice) ; *Miguel-ete*, *pobr-ete* (plus fréquent en espagnol régional de Catalogne).
- Port. *mãe-zinha*, *livr-inho*.
- Ital. *pover-ino* ; *camer-etta*.
- Cat. *pobr-et*, *pobr-eta*.
- All. *Fräu-lein* « demoiselle » (de *Frau* « femme », avec inflexion vocalique) ; *Kästchen* « petite boîte, case » (de *Kasten* « boîte », avec inflexion vocalique).
- Alsacien *Spätz-le* (sorte de pâtes alimentaires ; littéralement, « petits moineaux » ; de *Spatz*, avec inflexion vocalique).
- Suisse alémanique *Knöpf-li* (sorte de pâtes alimentaires ; littéralement, « petits boutons » ; de *Knopf*, avec inflexion vocalique).

Le français et l'anglais sont plutôt réfractaires aux diminutifs. Dans l'immense majorité des cas, on dira plutôt une *petite maison* qu'une *maisonnette*, un *petit livre* plutôt qu'un *livret* (car dans ce cas il y a eu lexicalisation : le livret n'est pas n'importe quel petit livre, mais un petit registre, sur lequel sont notées des informations très précises : *livret de famille*, *livret scolaire*, *livret d'épargne*) ; dans les contes traditionnels, *Petit Jean* est aussi fréquent sinon davantage que *Jeannot*. Par conséquent, *-et* dans *livret* n'est plus un grammème diminutif, mais plutôt un morphème lexical dérivationnel permettant de former un mot nouveau. L'humoriste Pierre Daninos a écrit des pages savoureuses sur les Français moyens « dont le rêve est de se retirer, après une bonne *petite* vie, dans un *petit* coin tranquille, sur un *petit* bout de terre à eux, avec une *petite* femme qui, se contentant de *petites* robes pas chères, leur mitonnera de bons *petits* plats », etc. (*Les Carnets du Major Thompson*, éd. Hachette 1964, p. 19). En anglais, des morphèmes diminutifs postposés ne sont pas entièrement inexistantes, mais encore une fois dans l'immense majorité des cas on préférera employer un adjectif antéposé : *a little house*, *my little wife*, *my little town* (tous plus affectifs que *a small house*, *a small town*, dont la valeur diminutive est plus strictement physique, concrète).

En anticipant un peu sur une catégorie typologique que nous allons traiter également cette semaine, on dira qu'ici le procédé privilégié par le français et l'anglais est plutôt éloigné du type fusionnel, et se situe quelque part entre le type agglutinant et le type isolant. Plus simplement, dans une optique binaire, on dira que l'expression du diminutif en espagnol ou en allemand

¹ Les traits d'union qui apparaissent dans ces mots entre le radical et le diminutif ne sont là que pour montrer où se trouve la frontière entre les morphèmes ; dans la graphie conventionnelle, aucun de ces mots, dans aucune de ces langues, ne s'écrit avec un trait d'union. Cela est d'ailleurs révélateur du fait que, pour les locuteurs, le morphème de diminutif est clairement senti comme étant un morphème lié, totalement dépourvu d'autonomie, greffé au radical sans qu'il soit possible d'intercaler quelque chose entre les deux.

est **synthétique**, alors qu'en français et en anglais, elle est **analytique**. Les adjectifs *petit* et *little* sont entièrement séparés et indépendants des mots qu'ils qualifient ; en anglais, en outre, *little* est invariable et ne peut exprimer aucun autre contenu grammatical [contrairement à l'alternance *petit/petite* en français] ; toutefois, une servitude pèse sur eux quant à leur place dans l'énoncé : ils peuvent seulement être antéposés. Il semble aussi qu'il soit assez difficile d'intercaler quelque chose entre eux et le substantif suivant (**ma petite belle voiture ?* mais *a little green house* serait possible). Cela en fait des candidats à la *grammaticalisation* ; ils pourraient devenir des morphèmes liés, c'est-à-dire dépourvus d'autonomie, inséparables, et antéposés (plutôt que postposés comme tous les morphèmes de diminutifs que nous avons vus ci-dessus).

On peut définir la grammaticalisation comme le fait, pour un lexème quelconque, de perdre son autonomie (sa faculté d'exister tout seul sans être greffé à quelque chose d'autre), son indépendance syntaxique (sa faculté d'apparaître à différents endroits dans l'énoncé), pour exprimer un contenu de moins en moins lexical et de plus en plus grammatical, abstrait.

Cette grammaticalisation de *petit* antéposé comme morphème de diminutif ne relève pas que de l'anticipation. Elle s'est concrétisée dans les créoles à base lexicale française, sous la forme invariable et inséparable *ti-*. Voyez les exemples suivants, tirés d'un dictionnaire du créole de la Guadeloupe² :

- *tiban* « petit banc »
- *tibèf* « veau »
- *tibèt* « insecte »
- *tiboug* « gamin, garçon »
- *tiboutèy* « flacon »
- *tibwen* « un peu » (de *un petit brin*)
- *tichouval* « poulain »
- *tichyen* « chiot »
- *tidwèt* « auriculaire » (de la prononciation ancienne de *doigt* [dwèt])
- *tifi* « gamine, fillette »
- *tifiyèt* « fillette, petite fille » (ici, deux strates diachroniques cohabitent dans le même mot : la terminaison *-èt*, qui n'est plus sentie comme diminutive, mais comme faisant partie de la racine, coexiste avec le préfixe *ti-*).
- *tigason* « gamin, garçon »
- *tigout* « un peu » (de *une petite goutte*)
- *tijaden* « jardinet, petit jardin » (on voit ici dans la glose définitionnelle qu'en français les deux procédés coexistent : suffixe *-et*, ou antéposition de l'adjectif *petit*)
- *tikaz* « maisonnette »
- *tikanna* « caneton »
- *tikòd* « ficelle »
- *tikriz* « colère, état de nervosité »
- *tilang* « bécot donné avec la langue, patin »
- *tilari* « ruelle » (mot à mot, *petite la rue* ; l'article est complètement vidé de toute valeur autonome et a été intégré à la racine)

² R. Ludwig / D. Montbrand / H. Pouillet / S. Telchid, *Dictionnaire créole français, avec un abrégé de grammaire créole et un lexique français-créole*, 2^e éd., Maisonneuve et Larose / Servedit / Éditions Jasor, s.l., 2002.

- *tililèt* « îlot » (mot à mot, *petit l'îlet* ; encore une fois, ici, l'ancien diminutif postposé *-et* du français, qui n'est plus senti comme tel et qui a intégré à la racine, coexiste avec le diminutif antéposé du créole ; encore une fois, l'article a été vidé de sa valeur et intégré à la racine)
- *timafi* « ma petite fille » : cet exemple est très intéressant, car on pourrait croire qu'un adjectif possessif peut s'intercaler entre le préfixe diminutif et la racine ; mais en fait, l'élément *-ma-* est à peu près aussi démotivé que *-la-* dans *lari* et il faut considérer qu'il fait partie de la racine ; en créole guadeloupéen, pour dire *ma*, on dit *an-mwen* (littéralement, « à moi ») ; v. op. cit., p. 22. Tout au plus dira-t-on que *mafi* (qui existe indépendamment de *timafi*) est un vocatif que la mère ou le père emploient pour s'adresser à leur fille, mais il ne faut pas « surinterpréter » le *ma-*.
- *timen* « petite main, menotte »
- *timoun* « enfant, gosse, gamin »
- *tinon* « prénom »
- *tipawòl* « proverbe, sentence, maxime »
- *tipo* « pellicule » (on notera en passant que *pellicule* est un emprunt direct au latin *pellicula*, diminutif de *pellis* qui veut dire « peau »)
- *tipoul* « poussin »
- *tipoulayé* « classe maternelle »
- *tiso* « claudication » (littér., *petit saut*)
- *tizozyo* « oiselet, oisillon, petit oiseau » (de la prononciation ancienne et régionale *-iau* pour *-eau*, avec maintien de l'ancien *-s* de liaison intégré à la racine, car la forme non diminutive est *zozyo*).

Ce morphème *ti-* est toujours antéposé ; il est parfaitement invariable ; il ne se fusionne jamais avec un autre morphème pour cumuler d'autres valeurs grammaticales. On se rend compte en fait qu'on ne peut pas vraiment parler ici de « langue fusionnelle ». En effet, les langues créoles sont plutôt agglutinantes (c'est le cas du morphème diminutif, qui s'agglutine au radical), voire isolantes selon le phénomène dont on parle. Cela me permet donc de faire une transition et d'enchaîner avec la définition de ce que l'on entend par *langues agglutinantes*, pour ensuite passer aux *langues isolantes*.

Dans une langue dite agglutinante, un mot peut évidemment comporter plus d'un morphème (la flexion – externe – est donc possible pour une langue agglutinante, rappelez-vous ce que nous avons dit la semaine dernière sur le caractère inapproprié du terme *langues flexionnelles* pour *langues fusionnelles*), mais les frontières entre morphèmes à l'intérieur du mot « construit » sont toujours parfaitement claires ; en outre, un morphème donné a une forme à tout le moins raisonnablement invariable, ce qui fait que l'identification des morphèmes du point de vue de leur signifiant (de leur face matérielle) est aussi parfaitement claire. Donc, **pas de fusion** ; en outre, **pas d'allomorphie** non plus (sauf des phénomènes morphologiques automatiques) ; enfin, **pas d'homonymie** : un morphème pour chaque valeur grammaticale, et à chaque valeur grammaticale son morphème.

Nous allons illustrer le cas des langues agglutinantes avec **la déclinaison des noms en turc**, puis avec **la conjugaison des verbes en créole guadeloupéen**. En turc, les noms varient en nombre et en cas, avec un système de deux nombres (singulier et pluriel) et de six cas, qui rappellent beaucoup ceux du latin : nominatif, accusatif, génitif, datif, locatif, ablatif. Cependant, pour un nom donné il est toujours possible de segmenter clairement la racine (le morphème lexical de base), l'affixe de nombre (zéro au singulier, *-lar* ou *-ler* au pluriel), et l'affi-

xe de cas (zéro au nominatif, *-ɪ* à l'accusatif, *-in* au génitif, *-a* au datif, *-da* au locatif, *-dan* à l'ablatif). On peut l'illustrer ainsi, avec la déclinaison du mot *adam* (qui veut dire « homme ») :

	Singulier	Pluriel
Nominatif	<i>adam</i>	<i>adam-lar</i>
Accusatif	<i>adam-ɪ</i>	<i>adam-lar-ɪ</i>
Génitif	<i>adam-in</i>	<i>adam-lar-in</i>
Datif	<i>adam-a</i>	<i>adam-lar-a</i>
Locatif	<i>adam-da</i>	<i>adam-lar-da</i>
Abatif	<i>adam-dan</i>	<i>adam-lar-dan</i>

L'ordre des morphèmes est immuable : le morphème de pluriel est toujours antéposé aux morphèmes casuels. On voit que, peu importe que le mot soit au singulier ou au pluriel, les morphèmes casuels sont toujours les mêmes. Ce ne serait pas le cas en latin, par exemple (qui avait *-am* comme morphème d'accusatif au singulier, mais *-as* au pluriel, dans l'exemple que nous avons vu la semaine dernière). En outre, il n'y a pas d'homonymie : le même signifiant n'apparaît pas à deux endroits dans le paradigme (comme le *-ae* du latin que nous avons vu la semaine dernière, qui apparaissait autant au datif et au génitif singulier qu'au nominatif pluriel ; de même, *-is* valait autant pour le datif que pour l'abatif pluriel).

La morphologie verbale en créole est un bon exemple de processus d'agglutination. Les valeurs grammaticales personnelles, temporelles, modales et aspectuelles y sont exprimées à l'aide de morphèmes antéposés à la racine verbale, qui se combinent toujours dans le même ordre, sans jamais se fusionner, sans homonymie et sans allomorphie. Voyons quelques exemples (tirés de l'introduction du dictionnaire bilingue créole-français guadeloupéen cité ci-dessus) :

Aspect imperfectif au présent (cf. *present progressive* en anglais)

An	ka	vin
Je	[imperfectivité]	<i>venir</i>
<i>Je viens (je suis en train de venir) ; cf. angl. I'm coming.</i>		

Aspect perfectif au présent

I	Ø	enmé-mwen
Il/elle	[perfectivité]	<i>aimer-moi</i>
<i>Il/elle m'aime ; cf. angl. he/she loves me.</i>		

Aspect perfectif au passé

An	té	Ø	vin
Je	[antériorité]	[perfectivité]	<i>venir</i>
<i>J'étais venu.</i>			
Ou	té	Ø	vwé
Tu	[antériorité]	[perfectivité]	<i>voir</i>
<i>Tu avais vu.</i>			

Dans ces deux derniers exemples, un verbe de procès est combiné avec un morphème personnel (de 1^{re} personne du singulier dans le premier cas, de 2^e personne du singulier dans le second), un morphème temporel d'antériorité, et un morphème aspectuel de perfectivité qui n'est autre qu'un morphème zéro. La combinaison d'un morphème d'antériorité et d'un morphème de perfectivité avec un verbe de procès correspond à un plus-que-parfait en français.

Aspect imperfectif au passé (cf. *past progressive* en anglais)

An	té	ka	vin
<i>Je</i>	[antériorité]	[imperfectivité]	<i>venir</i>
<i>Je venais (j'étais en train de venir) ; cf. angl. I was coming.</i>			
Yo	té	ka	atann
<i>Ils/elles</i>	[antériorité]	[imperfectivité]	<i>attendre</i>
<i>Ils/elles attendaient (ils/elles étaient en train d'attendre) ; cf. angl. they were waiting.</i>			

Dans ces exemples, un verbe de procès est combiné avec un morphème personnel (de 1^{re} personne du singulier dans le premier cas, de 3^e personne du pluriel dans le second), un morphème temporel d'antériorité, et un morphème aspectuel d'imperfectivité, qui sert à exprimer le caractère duratif, progressif, de l'événement verbal.

Là où l'on voit qu'on a affaire à une langue agglutinante et non fusionnelle, c'est que dans tous ces exemples le signifiant des morphèmes ne présente **aucun** cas de **fusion**, ni d'**allomorphie**, ni d'**homophonie** (ce qui distingue les langues agglutinantes des langues fusionnelles) ; d'autre part, toutefois, les morphèmes ici sont **liés** (dépourvus d'autonomie) et leur syntaxe est **figée** (ce qui distingue les langues agglutinantes des langues isolantes, où tous les mots sont autonomes et jouissent d'une plus grande autonomie syntaxique).

Enchaînons avec l'expression de l'**antériorité immédiate** :

An	sòti	manjé
<i>Je</i>	[antériorité immédiate]	<i>manger</i>
<i>Je viens de manger.</i>		

I	sòti	rivé
<i>Il/elle</i>	[antériorité immédiate]	<i>arriver</i>
<i>Il/elle vient d'arriver.</i>		

Dans ces exemples, un morphème de personne et un morphème temporel précèdent le lexème verbal. Continuons avec l'expression du futur, qui se subdivise en quatre catégories : futur proche, « futur du passé » (le conditionnel), futur, et futur antérieur :

Futur proche

Nou	kay	pati
<i>Nous</i>	[postériorité immédiate]	<i>partir</i>
<i>Nous allons partir, nous sommes sur le point de partir.</i>		

Conditionnel (ou « irréal »)

Nou	té	kay / ké	pai
<i>Nous</i>	[antériorité]	[postériorité]	<i>partir</i>
<i>Nous serions partis (nous allions partir, mais...).</i>			

An	té	ké	bwè on koko
<i>Je</i>	[antériorité]	[postériorité]	<i>boire du lait de coco</i>
<i>Je boirais du lait de coco.</i>			

J'en profite pour attirer votre attention sur le fait que le conditionnel français a aussi des emplois de « futur du passé » : comparez *il me dit qu'il le fera* et *il me disait qu'il le ferait*, où *ferait* exprime une postériorité par rapport à un point du passé.

Futur

Nou	ké	vwè
<i>Nous</i>	[postériorité]	<i>voir</i>
<i>Nous verrons.</i>		

I	ké	enmé-mwen
<i>Il/elle</i>	[postériorité]	<i>aimer-moi</i>
<i>Il/elle m'aimera.</i>		

Futur antérieur

An	ké	ja	manjé
<i>Je</i>	[postériorité]	[perfectivité]	<i>manger</i>
<i>J'aurai déjà mangé (quand tu arriveras : là ou ké rivé).</i>			

Toutes ces combinaisons de morphèmes verbaux permettent au créole d'exprimer des relations logiques très complexes, comme en fait foi cet exemple :

Si an pa té vin, ou té ké ka malpalé-mwen.

Si je n'étais pas venu, tu serais en train de médire (litt. « mal parler ») de moi.

Je ne connais pas l'histoire du turc, et je ne peux proposer aucune explication à sa nature agglutinante, mais dans le cas du créole il semble que l'on puisse l'expliquer à partir de sa relative jeunesse ; comme on le sait, l'**érosion phonétique** est la principale responsable des phénomènes de fusion dans les paradigmes flexionnels. Dans quelques siècles, on ne pourra peut-être plus dire des créoles que ce sont des langues à morphologie agglutinante, comme le suggère cette remarque :

« *Té ké ka* [qui signifie 'serait en train de'] se prononce très souvent *té'é ka*, c'est-à-dire que le 'k' de *ké* est élide par effet d'assimilation. »³

Cela montre que le morphème d'antériorité et celui de postériorité, qui ensemble se combinent pour exprimer ce qui correspond au conditionnel en français, sont en train de se « fusion-

³ R. Ludwig / D. Montbrand / H. Pouillet / S. Telchid, *Dictionnaire créole français, avec un abrégé de grammaire créole et un lexique français-créole*, 2^e éd., Maisonneuve et Larose / Servedit / Éditions Jasor, s.l., 2002, p. 27, note 5.

ner » sous nos yeux, donnant ainsi naissance à un nouveau morphème, *té'é*. Le caractère agglutinant laisse souvent la place à une organisation plus fusionnelle, comme conséquence directe de l'érosion phonétique ; nous aurons l'occasion d'en voir d'autres exemples plus loin (le passé simple et le futur dans les langues romanes, en perspective diachronique).

Dérivation lexicale en français (et dans les langues romanes)

Nous allons maintenant exemplifier un phénomène de nature agglutinante dans le domaine des substantifs, dans une langue très peu exotique car il s'agit simplement du français. Je ne parlerai pas ici de flexion (concept grammatical), mais de dérivation (concept lexical). En effet, alors qu'il est très difficile de trouver en français de purs morphèmes liés dans les paradigmes grammaticaux (conjugaisons, déclinaisons de pronoms personnels, etc.) qui échapperaient aux contraintes de non-allomorphie, non-homophonie et non-fusion, il est en revanche beaucoup plus facile de trouver de tels morphèmes dans le domaine de la formation des mots. Considérons cet exemple (que je transcris en API, pour ne pas que nous trébuchions sur de faux problèmes dus à la graphie) :

- 1) *constitu(-er)* [kɔ̃stity]
- 2) *constitu-tion* ([kɔ̃stity] + [sjɔ̃])
- 3) *constitu-tionn-el(le)* ((([kɔ̃stity] + [sjɔ̃n]⁴) + [ɛl])
- 4) *constitu-tionn-elle-ment* (((([kɔ̃stity] + [sjɔ̃n]) + [ɛl]) + [mã])
- 5) *anti-constitu-tionn-elle-ment* ([ãti] + ((([kɔ̃stity] + [sjɔ̃n]) + [ɛl]) + [mã]))

À partir d'une racine verbale (1) (il faut mettre de côté la désinence grammaticale *-er*, qui ne joue aucun rôle dans le phénomène de dérivation lexicale), on a formé un dérivé substantival par suffixation à l'aide d'un suffixe exprimant l'action et le résultat du verbe en question (2) ; puis, par l'ajout d'un suffixe formateur d'adjectifs de relation, on a formé un surdérivé adjectival sur la base substantive (3) ; à cet adjectif on a ajouté un suffixe formateur d'adverbes (4), créant ainsi une chaîne suffixale combinant trois suffixes. Enfin, un préfixe est venu s'antéposer à l'adverbe (5), qui peut s'analyser en cinq morphèmes lexicaux : une base et quatre affixes (dont trois suffixes en chaîne et un préfixe).

On ne peut pas dire que *-tion-*, par exemple, combine plusieurs valeurs, pas plus d'ailleurs qu'aucun autre élément de ce long « mot construit » ; donc, pas de fusion. On ne peut pas vraiment dire non plus qu'il serve à exprimer des contenus lexicaux radicalement différents d'un mot à l'autre (donc, non-homophonie). Enfin, on sait qu'il ne se présente pas non plus sous plusieurs formes différentes d'un mot à l'autre (donc, pas d'allomorphie). On peut donc légitimement considérer qu'on a là un exemple d'agglutination, et non de fusion. Ce n'est pas non plus un exemple de langue isolante, puisque ces affixes n'existent pas isolément, ils ne jouissent d'aucune autonomie syntaxique, et leur ordre d'apparition dans la structure du mot est figée. Amusons-nous avec un autre exemple tiré de l'espagnol celui-là, histoire de montrer que le français n'est pas le seul à présenter des caractéristiques agglutinantes dans ses processus de formation lexicale :

- 1) *estación* « saison »
- 2) *estacion-al* « saisonnier »

⁴ Le passage de [sjɔ̃] à [sjɔ̃n] répond à un automatisme morphonologique du français, qui ne remet guère en cause le caractère non-allomorphique (ou, si vous préférez, la non-variabilité) de ce morphème.

- 3) *des-estacion-al-iz(ar)* « désaisonnaliser » (la voyelle thématique et la désinence de l'infinitif sont entre parenthèses, ne faisant pas partie du suffixe)
- 4) *des-estacion-al-iz-(a)ción* « désaisonnalisation » (la voyelle thématique est entre parenthèses, ne faisant pas vraiment partie ni du radical, ni du suffixe ; cf. *part-i-ción*)

Nous avons d'abord un substantif (1), auquel on ajoute un suffixe formateur d'adjectifs de relation (2) ; dans une troisième étape, un processus conjoint de préfixation et de suffixation, phénomène appelé *parasyntèse*, donne naissance à un verbe parasyntétique⁵ (3) ; à partir de ce dernier, on peut former grâce à une dernière suffixation un substantif féminin exprimant l'action et le résultat du verbe dont il dérive. Attention : il ne faut pas séparer en deux étapes successives la préfixation avec *des-* et la suffixation avec *-iz(ar)*, car elles ont lieu simultanément ; la preuve, c'est que ni **desestacional* (**désaisonnier*) ni *estacionalizar* (**saisonner*) n'existent.⁶

Langues isolantes

Une langue isolante, dans l'absolu, est une langue sans morphologie, ou pour le dire plus justement, sans morphèmes liés : tous ses mots sont invariables, ils ne se conjugent pas, ils ne se déclinent pas. Ou, pour le dire autrement, il y a bien des morphèmes, mais le « mot » et le « morphème » coïncident entièrement : chaque mot est constitué d'un morphème et d'un morphème seulement, et chaque morphème a le statut de mot à part entière ; ces mots-morphèmes ne connaissent aucun allomorphe ; en outre, il ne « fusionnent » jamais deux valeurs grammaticales ou plus.

Exemple du vietnamien

Le vietnamien représente un exemple type de ce que l'on entend par « langue isolante ». Considérons l'énoncé suivant⁷, que j'ai scindé en deux parties (subordonnée circonstancielle de temps, suivie de la principale) :

khi	tôi	đên	nhà	bạn	tôi
quand	je/me/moi	arriver	maison	ami	je/me/moi
Quand	je	suis arrivé	chez mon ami / à la maison de mon ami		

chúng	tôi	bắt đầu	làm	bài
plusieurs	je/me/moi	commencer	faire	leçon
nous		avons commencé	à faire	les leçons

Considérons par exemple le mot-morphème *tôi*. Il apparaît trois fois dans cet énoncé, toujours sous la même forme (donc, pas d'allomorphie), et exprime à chaque fois un seul contenu et toujours le même (donc, pas d'homophonie ni de fusion) : celui de la première personne. Là où le français connaît trois allomorphes en distribution complémentaire selon la fonction exer-

⁵ Attention : l'emploi de ce terme ici n'a rien à voir avec l'expression « langues polysynthétiques » à laquelle nous reviendrons au prochain cours.

⁶ En linguistique, l'emploi d'un astérisque antéposé à une forme signifie que celle-ci n'est pas attestée ; on ne fait que l'imaginer pour les besoins de la démonstration, ou alors (en phonétique historique) on la reconstruit par comparaison et déduction.

⁷ Tiré de l'ouvrage de Bernard COMRIE intitulé *Language Universals and Linguistic Typology*, Oxford : Blackwell, 1989 (2^e éd.), p. 43.

cée dans la phrase (*je, me, moi*), plus une série d'adjectifs et de pronoms possessifs variables en genre et en nombre (*mon, ton, son, etc. ; mien, tien, sien, etc.*), plus une différence entre une première personne du singulier et une première personne du pluriel (*je, nous ; mon, notre ; mien, nôtre, etc.*) le vietnamien ne connaît qu'un morphème intangible *tôi*, qui en présence d'un substantif exprime la relation (*ami + moi* : « mon ami »), et qui combiné à un morphème signifiant « plusieurs » équivaut à *nous* (*plusieurs + moi*). On voit en outre qu'il n'y a pas de morphèmes de temps ou d'aspect verbal ; seul le contexte (ici du reste insuffisant) suggère d'interpréter l'événement au passé. Un adverbe de temps (passé, présent ou futur) pourrait désambigüiser l'énoncé de ce point de vue. Il faut aussi commenter la présence obligatoire en français de mots grammaticaux (grammèmes) tels que les articles (*la maison, les leçons*) et les prépositions (*à, de, chez*), qui relèvent davantage de l'agglutination que de l'isolement car ils se greffent, dans un ordre déterminé, à un noyau nominal (ou, dans le cas des pronoms clitiques, à un noyau verbal) et qu'ils sont privés d'autonomie accentuelle (ils sont atones) et syntaxique (leur place est fixe). Dans une langue isolante comme le vietnamien, la seule juxtaposition des mots-morphèmes suggère le sens à donner à l'énoncé ; en français, la relation « possesseur-possédé » est exprimée par le recours à un syntagme prépositionnel (*la maison de mon ami, ou chez mon ami*).

Les langues indo-européennes ne présentent pas beaucoup de structures purement identifiables comme « isolantes », mais lorsque l'on compare des structures de même contenu grammatical d'une langue à l'autre, on observe qu'elles ne sont pas toutes à la même distance de l'un des deux pôles, à savoir « pôle purement fusionnel » à une extrémité, et « pôle purement isolant » à l'autre.

Le système verbal de l'anglais en comparaison avec l'espagnol ou le latin

Prenons l'exemple du système verbal de l'anglais. Vous avez peut-être déjà entendu des gens dire que « l'anglais c'est facile, parce que ça n'a pas de grammaire ». Il est évidemment absurde de dire qu'une langue n'a pas de « grammaire », puisque l'existence d'une grammaire (entendue comme un ensemble de règles morphologiques et syntaxiques) est un trait définitoire de toutes les langues du monde, mais il n'est pas inintéressant d'essayer de comprendre ce que les gens entendent par là.

Il est vrai que lorsqu'on compare les conjugaisons d'une langue romane, telle que le français, l'espagnol, ou à plus forte raison le latin, aux conjugaisons de l'anglais, on est en présence dans ce dernier cas d'un système dans lequel la flexion (interne et externe) joue un rôle beaucoup moins important ; le verbe anglais est beaucoup plus *analytique* que le verbe roman, qui pour sa part est plus *synthétique*.

Bien souvent, le contenu grammatical en anglais est exprimé par l'agglutination ou la juxtaposition de morphèmes plus libres que liés, dans un ordre toutefois prédéterminé (non libre). Il est assez facile de faire la liste de tous les phénomènes de flexion, interne et externe, du verbe anglais. Une désinence *-s* exprime la 3^e pers. du sing. des verbes de l'indicatif présent ; une désinence *-ed* permet de former les participes passés réguliers et le prétérit régulier (*simple past*) ; une désinence *-ing* entre de façon parfaitement régulière (pas d'allomorphie, pas d'homonymie) dans la formation du *progressive* ; des formes irrégulières de prétérit et de participe passé modifient le radical ; le supplétisme existe également au présent à certaines personnes et pour certains verbes, comme nous l'avons rapidement mentionné la semaine dernière.

Est-ce que cela signifie que l'anglais a une grammaire très pauvre ? Bien sûr que non ; les contenus grammaticaux sont exprimés à l'aide de morphèmes plus autonomes, plus libres que les désinences, et surtout plus réguliers (d'où l'idée généralement répandue que l'anglais a une grammaire plus facile à assimiler que celle des langues flexionnelles). Considérons ces quelques exemples :

Espagnol	Anglais
1) <i>harían</i>	<i>they would do</i>
2) <i>tendré</i>	<i>I will have</i> (ou : <i>I shall have</i>), <i>I'll have</i>
3) <i>hagamos</i>	<i>Let us do</i> (ou : <i>Let's do</i>)

Le verbe espagnol condense en un seule forme inséparable l'indication de la personne verbale, du temps et du mode : (1) 3^e pers. du plur. du conditionnel présent ; (2) 1^{re} pers. du singulier du futur simple de l'indicatif ; (3) 1^{re} pers. du plur. de l'impératif présent. En anglais, le même contenu est distribué à chaque fois sur trois morphèmes autonomes. Il faut avoir recours aux auxiliaires *would*, *will* (ou *shall*) et *let*, qui contrairement à une désinence sont antéposés au verbe, sont susceptibles d'être accentués, et peuvent être séparés du verbe par un autre élément (ex. : *we would always do* ; *I will possibly have* ; *let's not do*). On remarque toutefois que la position des éléments n'est pas libre, et qu'exceptionnellement (en 3) le morphème de personne verbale n'est pas antéposé à l'auxiliaire *let*, ne coïncide pas avec sa forme normale en fonction sujet (*us* au lieu de *we*), et subit un début d'érosion phonétique ('*s* au lieu de *us*) : tout cela constitue la marque de l'impératif, à la première personne du pluriel. Autre exemple :

Portugais	Anglais
4) <i>fôramos</i>	<i>we had gone</i>
5) <i>formos</i>	<i>we will have gone</i> (ou : <i>we shall have gone</i>)

Le portugais connaît encore plus de formes synthétiques que l'espagnol. La forme du plus-que-parfait synthétique (4) est rendue en anglais par la combinaison d'un auxiliaire des temps composés et d'un participe passé. La forme du futur du subjonctif, qui s'emploie en portugais pour exprimer un rapport de postériorité dans le futur entre une subordonnée temporelle et une principale, équivaut du point de vue du contenu grammatical à une construction à quatre termes en anglais, tous autonomes, séparables et invariables (à l'exception de *we*, qui devient *us* dans d'autres fonctions syntaxiques). Abordons un autre type de contenu grammatical dans le paradigme verbal, la voix passive, avec ces exemples latins :

Latin	Anglais
6) AMAMUR	<i>we are lov-ed</i>
7) AMABAMUR	<i>we were lov-ed</i>
8) AMABIMUR	<i>we will be lov-ed</i> (ou : <i>we shall be lov-ed</i>)

À l'inflectum, les formes passives du verbe en latin étaient synthétiques, c'est-à-dire qu'elles se formaient à l'aide d'une désinence et non à l'aide d'un auxiliaire. En anglais, bien sûr, la voix passive se construit grâce à un auxiliaire antéposé à la forme du participe passé (6), le tout pouvant se combiner à la formation de l'imparfait (7) et du futur (8).

Sans aller jusqu'à dire que le paradigme verbal de l'anglais en fait une langue isolante, ce qui serait très exagéré (l'ordre des constituants est tout de même figé), on constate que le verbe anglais est moins fusionnel et flexionnel que celui des langues romanes. Ses morphèmes « s'agglutinent » devant un radical (un morphème lexical) pour exprimer différentes valeurs grammaticales, un peu comme dans les créoles, avec beaucoup plus d'autonomie et d'invariabilité que les désinences des langues romanes. Mais attention : le verbe anglais n'est toutefois pas entièrement dépourvu de flexion (cf. *-s*, *-ed*, *-ing*, et cas de flexion interne).

Si l'on abandonne la division tripartite que nous avons observée jusqu'à maintenant (fusionnel-agglutinant-isolant) pour nous rabattre sur une simple dichotomie *synthétique-analytique*, on dira que la conjugaison de l'anglais est un exemple assez représentatif de conjugaison analytique, alors que la conjugaison du latin est presque entièrement synthétique (à l'exception des formes de perfectum du passif). Mais il ne faut pas perdre de vue que ce qui nous apparaît comme synthétique ne l'a pas toujours été (les morphèmes verbaux du latin devaient fonctionner, deux mille ans auparavant, comme des particules autonomes et non fusionnées) ; d'autre part, les auxiliaires temporels et modaux de l'anglais montreront probablement un jour, dans quelques siècles, des phénomènes de fusion avancée (d'une certaine façon, c'est déjà le cas lorsque le pronom sujet *I* se combine à des auxiliaires comme *will*, *have* ou *would* pour former des formes comme *I'll*, *I've* et *I'd*).